

A destination de :
Alette MOUSNIER-LOMPRES, CEO de la Division Orange Business,
Laurent AUFILS, Directeur des Ressources Humaines et de l'Expérience Salariés

Objet : Inégalité de traitement au sein de la Division Orange Business

Madame la Directrice,
Monsieur le Directeur,

Nous sommes actuellement dans une phase de profondes transformations de la Division Orange Business dont vous avez la charge. Dans ce contexte, la F3C Cfdt de l'UES OBS pense qu'il est important que tous les salariés concernés soient impliqués dans le projet que vous portez.

Malheureusement, la F3C Cfdt constate que le modèle social mise en œuvre sur ce périmètre discrimine une grande partie des salariés de la Division Orange Business.

En pleine période de Négociations Annuelles Obligatoires (NAO), aussi bien pour les entités juridiques de l'UES Orange que pour celles de l'UES OBS, il nous apparaît en effet inacceptable de constater un écart concernant la notion d'augmentation générale ; La Direction de l'UES OBS ayant bien du mal à justifier cette différence de traitement.

Dans ses conditions, comment assurer la cohésion de la Division Orange Business ? Les salariés de l'UES OBS doivent-ils se considérer comme responsables des échecs de la Division Orange Business Services ?

La F3C Cfdt estime que cette inégalité de traitement subie par les salariés de l'UES OBS pénalise les salariés les plus fragiles, trop souvent les femmes. Une augmentation générale aurait le mérite de ne laisser personne sur le bord du chemin en cette période de forte inflation.

En effet, la F3C Cfdt constate que la politique salariale de l'UES OBS engendre un taux de femmes non augmentées supérieur de 3,2 points à celui des hommes (19,0% vs 15,8%, source : bilan NAO 2022 pour l'UES OBS). Ce qui est regrettable, vous en conviendrez, à l'approche de la journée internationale des droits des femmes du 8 mars.

La F3C Cfdt estime également inacceptable que seuls les salariés de l'UES OBS assument la politique de la Direction : des augmentations salariales essentiellement pilotées par l'employabilité des salariés et non par la reconnaissance, l'investissement, le résultat ou l'effort aussi bien collectif et qu'individuel.

La F3C Cfdt demande que cesse cette inégalité de traitement subie par les salariés de l'UES OBS vis-à-vis de leurs collègues salariés d'Orange SA de la division Orange Business en mettant en place des augmentations pour tous les salariés de la Division Orange Business en 2023.

La F3C Cfdt vous remercie de l'attention toute particulière que vous porterez à ce courrier. Nous espérons vous avoir convaincu de la légitimité de nos demandes et de la nécessité de donner les moyens nécessaires aux entités de l'UES OBS.

Ce courrier et sa réponse seront portés à la connaissance des salariés.

Bien cordialement,

L'équipe F3C Cfdt de l'UES OBS

Copie :
Direction générale d'OBS SA
Direction générale d'Orange Cyberdefense France
Direction générale d'Enovacom
Direction des ressources humaines de l'UES OBS
Direction des relations sociales de l'UES OBS
Fédération Communication, Conseil, Culture de la Cfdt